

**Réunion du Conseil municipal du 25 MAI 2020**

L'an deux mil vingt le vingt-cinq mai à 18heures 30.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Raymond EDMONT, Maire ;

**Étaient présents** : Mmes, Blanc Anne-Marie, Bos Marjorie, Orban Nathalie, Roumanet Odette et Saint – André Eliette, M. Edmont Raymond, de Pampelonne Antoine, Durand Allain , Julien Marcel, Mandier Robert, Tisseron Bernard.

**Absents** : Mmes BOURHELLE Aurélie, KOHLER Marie-Hélène, M. VACHER Thomas

Approbation du compte rendu de la séance du 02 mars 2020 à l'unanimité.

**20.011 : Convention avec l'association Tremplin Insertion.**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par Tremplin Insertion, Les tarifs sont de 2450 euros la semaine pour le débroussaillage et 2876 euros la semaine de maçonnerie. La convention est prévue pour 4 semaines.

Il est précisé que c'est la commune qui payera directement le Tremplin et non plus la communauté de communes. Une régularisation sera faite sur l'attribution de compensation en septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention autorise M le maire à signer la convention pour 4 semaines, à 2450 euros la semaine.

**20.012 : renouvellement du contrat CUI d'Anastasia CATALON pour une durée de 6 mois**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'Anastasia CATALON se termine le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il est possible de le renouveler pour une durée pour 6 mois, avec une aide de 35 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 0 contre, et 1 abstention autorise le M le maire à signer le contrat de Mme Catalon, pour une durée de 6 mois, et de signer tout document se rapportant au dossier.

**20.013 : demande d'une remise sur le loyer de l'association « les chemins de soie »**

M le maire donne lecture du courrier de l'association « les chemins de soie » qui sollicite une remise du loyer en raison de la crise sanitaire. Pour rappel, le loyer est de 100 euros/mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour accepte la remise des loyers de juin et de juillet, soit 200 euros.

**20.014 : Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin dit « les Vennes »**

M le maire donne lecture du document d'arpentage établi par le Cabinet DMN (Tournon/Rhône), concernant le déclassement d'une partie du chemin rural dit les Vennes et le classement d'un chemin existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, approuve le déclassement d'une partie du chemin rural comprise entre les parcelles A11, A12 et A13, constate la désaffectation d'une partie du chemin rural d'une contenance de 2a47ca, approuve le classement d'un chemin existant sur les parcelles A13 et A18, constate le classement au profit de la commune du chemin existant sur les parcelles A13 et A18 d'une contenance de 3a57ca.

**Questions diverses.**

- ◆ Devis Voirie :
  - Route des Perrets, chemin de Fontblanche, quartier Chabannerie, place de la mairie, quartier Trappier = 26 463.18 TTC
- ◆ M le maire donne lecture du courrier de remerciements de l'ASV, association Sportive Vernousaine pour le versement de la subvention
- ◆ Lecture du courrier de l'association « les paniers du Pangolin »

Vu pour être affiché le 02 juin 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.



**Le Maire**

**R. EDMONT**